



LABORATOIRE DE RECHERCHES
SOCIO-ANTHROPOLOGIQUES SUR
LES SYSTÈMES ORGANISÉS ET LES MOBILITÉS

LASMO

(Ex LASANEA)



REVUE DEZAN

VOLUME 11, NUMERO 2, 2023

UAC, DECEMBRE 2023



DEZAN

VOLUME 11, NUMERO 2, 2023

UAC, DECEMBRE 2023

Toute correspondance est adressée au :
Comité de Rédaction de la revue DEZAN
01 BP 526 Cotonou, République du Bénin
revuedezean@yahoo.fr

Toute reproduction sous quelle forme que ce soit est interdite et de ce fait passible des peines prévues par la loi 84-003 du 15 mars 1984 relative à la production du droit d'auteur en République du Bénin.

ISSN 1840-717-X DU 4^{ème} trimestre

Dépôt Légal N°6378 du 4^{ème} trimestre

Ce numéro a été réalisé grâce à l'engagement, aux conseils et observations d'enseignants et chercheurs du Département de Sociologie-Anthropologie et d'autres entités de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines de l'Université d'Abomey Calavi.

Nous tenons à témoigner de notre reconnaissance aux **Professeurs Michel BOKO, Guy Ossito MIDIOHOUAN, Ambroise MEDEGAN, Bertin YEHOUENOU et Maxime da CRUZ.**

Dr. Narcisse YEDJI et Romuald T. SOSSOU ont assuré le recueil, l'agencement et la mise en forme des textes. Le tout, sous la supervision du Rédacteur en Chef **Dr. Codjo Timothée TOGBE**

R E V U E D E Z A N

Volume 11, NUMERO 2, Décembre 2023

Directeur de publication

Professeur IMOROU Abou-Bakari

Rédacteur en Chef

Dr Codjo Timothée TOGBE (MC)

Comité Scientifique

Professeur Michel BOKO (Bénin), Professeur Prospère I. LALEYE (Sénégal), Professeur Albert TINGBE-AZALOU (Bénin), Professeur Francis AKINDES (Côte d'Ivoire), Professeur Maxime Da CRUZ (Bénin), Professeur Thomas BIERSCHEK (Allemagne), Professeur Yendoukoa Lalle LARE (Togo), Professeur Albert NOUHOUAYI (Bénin), Professeur Gautier BIAOU (Bénin), Professeur Mamoudou IGUE (Bénin), Professeur DANIQUE TAMASSE Roger (Togo), Professeur Rock MONGBO (Bénin), Professeur Issiaka KONE (Côte d'Ivoire), Professeur Séri DEDY, Professeur Elisabeth FOURN (BENIN), Professeur Alkassoum MAIGA (BURKINA FASO), Professeur Roch Apollinaire HOUNGNIHIN (Bénin), Professeur Codjo Adolphe KPATCHAVI (Bénin), Professeur Abou-Bakari IMOROU (Bénin), Dr Emilia AZALOU-TINGBE (MC) (Bénin) et Professeur Lolouvou Foly HÉTCHÉLI (TOGO)

Comité de Lecture

Professeur Sylvain ANIGNIKIN (Bénin),

Professeur Paulin T. HOUSSOUNOU (Bénin), Professeur Albert TINGBE AZALOU (Bénin), Professeur Roch Gnahoui DAVID (Sénégal), Professeur IGUE Babatundé Charlemagne (Bénin), Professeur MIDIOHOUAN Guy Ossito (Bénin), Professeur MEDEGAN Ambroise (Bénin)

Recueil, agencement et mise en forme des textes

Dr Narcisse YEDJI & Tokandé Romuald SOSSOU

SOMMAIRE

LA PARTICIPATION DANS LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE : L'EXEMPLE DU PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT AGRICOLE DES COLLINES AU BENIN OROU Zakary & ABDOU Mohamed _____	7
DYNAMIQUES D'APPROPRIATION SOCIALE ET USAGES SPORTIFS DE L'ESPACE PUBLIC PAR LES POPULATIONS DU GRAND-LOME DOUTI Boaman Jovit Majoie _____	26
STRATEGIES D'ADAPTATION DES POPULATIONS DE KARIMAMA FACE AUX EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET AUX ACTIONS DE DEVELOPPEMENT LOCAL DURABLE Imorou YAROU _____	45
SAVOIRS LOCAUX SUR LA GESTION DE L'HYGIENE MENSTRUELLE A AKPRO-MISSERETE Bernice GBEBIOHO _____	65
POPULATIONS ALLOCHTONES ET CHEFFERIE EN MILIEU URBAIN ABIDJANAIS: LE CAS DES SENOUFO-NIARAFOLO DANS LA COMMUNE D'ATTECOUBE KONE Gnénéfelo & KONKOBO Maman _____	84
ANTHROPOLOGIE IMPLIQUEE DANS UN PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE APICOLE AU BURKINA FASO : L'EXPERIENCE DU <i>CENTRE ÉCOLOGIQUE ALBERT SCHWEITZER SUISSE</i> SAVADOGO Zalissa & ZERBO Roger _____	105
SIGNALEMENT D'HARCELEMENT SEXUEL DANS LES INSTITUTIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA RECHERCHE DANHOUE Gogoué Jean Claude _____	123
IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX DANS LES PROCESSUS D'ÉLABORATION DES PLANS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUX AU TOGO : EXPÉRIENCES DE LA COMMUNE OGOU 1 FALLADEMA Magnoudéwa Espoir & LAWANI Ayemi Akessime _____	139
L'HUMAIN DANS L'APPROCHE DU TRANSHUMANISME DIOMANDÉ Hamidou _____	158
APATRIDES A L'EPREUVE DES PRESTATIONS EDUCATIVES A KOUDOUGOU DANS LA REGION DE MARAHOUE (COTE D'IVOIRE) FOFANA Karidja épouse KONE _____	172
DETERMINANTS DE DECROCHAGE SCOLAIRE A BOPA (BENIN) DJOHOSSOU Codjo Marius _____	191

CONTRIBUTION DES JEUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE KISSAMEY AU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE Dr ADAHA Dodzi Tagbedji _____	206
LES ACCOMPAGNANTS ET LA PRISE EN CHARGE DES ULCERATIONS CHRONIQUES A L'HOPITAL SPECIALISE SAINT MICHEL DE ZOUKOUGBEU (CENTRE-OUEST IVOIRIEN) : ENJEUX D'UNE SOLIDARITE CONTRAIGNANTE EN MILIEU RURAL ADJET Affouda Abel _____	224
LE RITUEL DU KPÁTÍN, UN SYMBOLE D'ACTES TESTAMENTAIRES CHEZ LES FɔNNŨ D'ABOMEY (REPUBLIQUE DU BENIN) BEKPA-KINHOU Sènanmi Dorothée _____	244
SOCIOLOGIE, SCIENCE MORTE OU VIVANTE ? AMOZOU-GLIKPA Amévor _____	268

STRATEGIES D'ADAPTATION DES POPULATIONS DE KARIMAMA FACE AUX EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET AUX ACTIONS DE DEVELOPPEMENT LOCAL DURABLE

Imorou YAROU

Assistant au Département de Sociologie-Anthropologie de l'Université d'Abomey-Calavi, Bénin, E-mail : ymorou@gmail.com Tél : 0022996144288

Résumé

L'un des défis majeurs à relever pour améliorer durablement les conditions de vie des populations du territoire de Karimama est non seulement d'œuvrer pour leur adaptation aux effets néfastes des changements climatiques, mais aussi de promouvoir l'économie locale. Pour y parvenir, des actions de mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable ont été identifiées et mises en œuvre. Il s'agit, entre autres, de la promotion de l'agroécologie, des variétés de semences à cycle court (3 mois), des cultures fourragères pour l'élevage, de la pisciculture et de la plantation des arbres à but multiple dans des périmètres de reboisement. Malgré la prise de ces mesures résilientes, les populations de Karimama continuent de subir les affres de la variation du climat et se replient sur les ressources naturelles qu'elles exploitent sans grand respect des normes en la matière. Face à cette situation mitigée d'atteinte des résultats des actions d'adaptation aux changements climatiques et de développement local durable, nous avons jugé nécessaire d'entreprendre, suivant une approche socio-anthropologique, l'analyse des actions de développement et l'appropriation durable des mesures de résilience sur le territoire de Karimama. Au terme des travaux, nous avons constaté que le territoire de Karimama est propice aux actions d'adaptation aux changements et de développement local durable; mais, la divergence des logiques des acteurs en jeu qui vont à l'encontre de ces actions.

Mots-clés : changement climatique, mesures d'adaptation, développement durable, Karimama

Summary

One of the major challenges to sustainably improve the living conditions of the populations of the Karimama territory is not only to work for their adaptation to the harmful effects of climate change, but also to promote the local economy. To achieve this, actions to implement the Sustainable Development Goals have been identified and implemented. These include, among others, the promotion of agroecology, short-cycle seed varieties (3 months), fodder crops for livestock, fish farming, planting of multipurpose trees in reforestation areas. Despite these resilient measures, the people of Karimama continue to suffer the pangs of climate variation and withdraw into the natural resources they exploit without much respect for the standards in this area. Faced with this mixed situation of achieving the results of climate change adaptation and sustainable local development actions, we considered it necessary to undertake, following a socio-anthropological approach, the analysis of development actions and the sustainable appropriation of resilience measures in the territory of Karimama. At the end of the work, we noted that the territory of Karimama is conducive to actions to adapt to changes and that it is the divergence of the logics of the actors involved that go against the actions of sustainable local development and adaptation to the effects of climate change.

Keywords : climate change, adaptation measures, sustainable development, Karimama

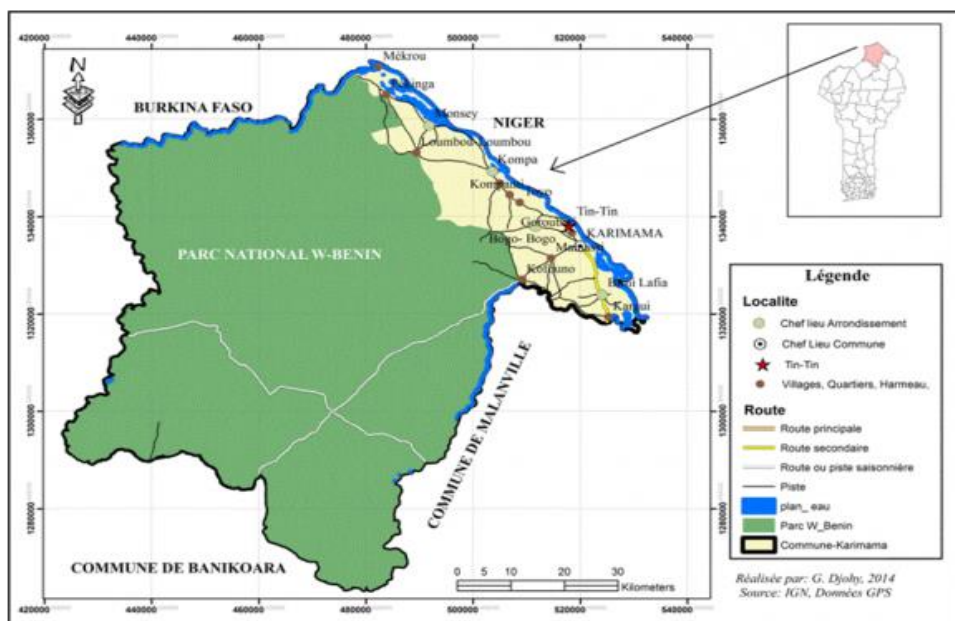
Introduction

Le développement durable est l'un des enjeux majeurs du territoire de Karimama comme tous les territoires du Bénin. Pour assurer ce développement, des actions ont été planifiées et mises en œuvre aux plans économique, social et environnemental. Ces actions visent l'amélioration de la production végétale et animale du territoire, des conditions de vie des populations locales et une meilleure gestion des ressources naturelle. En effet, le Programme d'appui au développement des communes de l'Alibori (PADC) dont celle de Karimama a été mis en œuvre depuis 2014 pour contribuer à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) par la réalisation d'actions de service public de proximité et le renforcement des capacités des acteurs, l'amélioration du revenu des populations et la promotion d'une gouvernance locale

concertée. Outre ce programme, un Projet d'appui à la production vivrière et de renforcement de la résilience des ménages dans les départements de l'Alibori a été lancé en 2015 pour relancer durablement la production vivrière sur ce territoire comme sur les autres territoires du département de l'Alibori à travers l'amélioration de la productivité, la résilience aux changements climatiques, la gestion durable des ressources naturelles agricoles, la réduction des inégalités de genre et l'augmentation des revenus des ménages, notamment les plus vulnérables comme Karimama. Cependant, malgré les progrès qui sont déclarés être réalisés dans la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) selon le Rapport de 2022 sur le Développement Durable du Bénin, les acteurs sont en difficulté dans la mise en œuvre des actions d'adaptation aux effets des changements climatiques sur le territoire de Karimama. Face aux résultats mitigés de mise en œuvre des ODD sur ce territoire, nous avons jugé nécessaire d'entreprendre cette recherche afin de cerner les facteurs explicatifs des ratés observés dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable du territoire de Karimama au nord du Bénin. Dans cette optique, nous avons adopté une approche méthodologique qui a consisté à collecter des données sur le territoire de Karimama, à les traiter et à en faire une analyse interactionniste. Au terme de ce travail de recherche, nous vous livrons ici la substance de ce qu'il importe de retenir.

I. Le territoire de Karimama face aux ODD

Constituant la pointe septentrionale du pays, le territoire de Karimama est l'une des communes du département de l'Alibori. Elle est limitée à l'Est par la Commune de Malanville, à l'Ouest par le Burkina-Faso, au Nord par le fleuve Niger (frontière naturelle), au sud-est par la Commune de Kandi, au Sud-ouest par la Commune de Banikoara. Elle couvre une superficie de 6 102 km² dont 5 632 ,8 km², soit les 82 % de la superficie totale de ce territoire, occupés par le Parc W comme l'indique la carte qui suit :



Carte 1: Situation géographique du territoire de Karimama. **Source :** IGN, Données GPS

Sur ce territoire ci-dessus matérialisé, les populations ont du mal à disposer des ressources naturelles pour la satisfaction de leurs besoins malgré ses potentialités (vallée du fleuve Niger, Parc national W, cours d'eau, île aux oiseaux, etc.). Elles souffrent de la précarité des ressources naturelles, d'insuffisance des infrastructures socio-économiques, des difficultés de mise en valeur de la vallée du fleuve Niger, du poids des valeurs socioculturelles qui manifestement freinent l'amélioration des conditions et du cadre de vie des populations. Cette situation a incité les autorités et leurs administrés à opter pour vision de développement selon laquelle *en 2026, Karimama serait un territoire bien gouverné avec une économie prospère, un capital humain important et où les citoyens auront accès à des services publics de qualité dans un environnement sain assurant un développement durable*. Malgré la formulation de cette vision et les potentialités dont il regorge pour l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) tels que adoptés, au plan national pour être réalisés à l'horizon 2030, Karimama subit chaque année la sécheresse et les inondations soudaines et récurrentes durant les mois d'août et de septembre avec comme conséquences des pertes des récoltes, du bétail,

des habitations, de destruction des infrastructures sociocommunautaires de développement. Ces problèmes ont nécessité une réponse intégrée et durable, mais les actions menées pour accroître la résilience des populations aux chocs climatiques et leur offrir de nouvelles opportunités n'ont quasiment pas permis d'atteindre les résultats escomptés. Par exemple, la mise en œuvre du Programme Intégré d'Adaptation aux Changements Climatiques par le Développement de l'Agriculture, du Transport fluvial et du tourisme, dans la vallée du Niger au Bénin (PIACC-DAT) initié en 2014 avec l'appui du PNUD n'a pas permis de changer les situations socio-économiques environnementale de Karimama. Il résulte de l'évaluation des différentes actions implémentées que les progrès réalisés dans le cadre des politiques de mise en œuvre des OMD sur ce territoire sont assez contrastés laissant d'importants défis en termes de lutte contre la pauvreté, les inégalités sociales, la pression anthropique sur les ressources naturelles, les effets néfastes du changement climatique, etc. Certes, la mise en œuvre des OMD a permis de capitaliser des leçons pour le succès des politiques de développement; mais sur les dix-sept cibles suivies et évaluées au Bénin et sur le territoire de Karimama, seulement deux cibles ont été atteintes, à savoir la cible visant la réduction de l'incidence du VIH/SIDA et celle concernant le service de la dette.

En réponse aux défis insolubles par les OMD et en capitalisant les leçons tirées de leur mise en œuvre, un nouvel agenda de développement durable pour accélérer à l'horizon 2030. En fonction de cet agenda, le Bénin a, de concert avec la communauté internationale, adopté en septembre 2015, sous l'égide des Nations Unies la transition vers le développement économique, social et environnemental de tous les pays membres. À cet effet, un programme universel et ambitieux composé de dix-sept (17) Objectifs de Développement Durable (ODD) avec pour but ultime, l'éradication de la pauvreté dans le respect de l'environnement a été élaboré. Pour l'opérationnaliser, une priorisation des cibles ODD conformément à la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies portant sur ce programme a été faite conformément à la résolution

A/RES/70/1¹. Conformément à cette résolution, "*Le développement durable repose sur l'idée que les mesures visant à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, à lutter contre les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre, à préserver la planète, à créer une croissance économique soutenue, partagée et durable et à favoriser la cohésion sociale sont intimement liées et interdépendantes.*" Sur cette complexité des liens, notamment les liens d'interactions pour le développement du territoire que porte cette recherche. En l'effectuant, il est question de se pencher sur les problèmes d'implémentation des approches de gestion des ressources naturelles pour un développement durable du territoire de Karimama. En effet, lorsqu'on observe les mécanismes à travers lesquels les communautés locales continuent d'exercer de fortes pressions sur les ressources naturelles de leur cadre de vie en vue de la satisfaction de leurs besoins, il est aisé de se convaincre des insuffisances que comportent les approches de développement durable qui ont été mises en œuvre dans cette région. Or, pour mettre en exécution les différents projets et programmes de développement des territoires riverains au Parc national W et aux autres aires protégées du territoire de Karimama, des études de faisabilité ont été effectuées. Ces études, tout en révélant la diminution drastique des ressources naturelles, ont prévu des approches ou stratégies d'interventions. Mais la mise en œuvre de ces stratégies n'a pas permis d'obtenir des résultats escomptés, et si l'on n'y prend garde, l'évolution du phénomène aura de conséquences graves aussi bien sur le plan écologique, économique que social. Conscient de cette situation, l'État béninois continue de déployer, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, des efforts considérables pour inverser la tendance de dégradation des ressources naturelles. Malgré ces efforts, force est de constater que l'atteinte des objectifs du développement durable demeure préoccupante. En effet, dans la mise en œuvre des actions de développement dans cette région qui partage une réserve de biosphère transfrontière avec le Burkina Faso et

¹ Conformément à l'article 55 de cette résolution : « *Les objectifs et les cibles de développement durable sont intégrés et indissociables ; ils sont par essence globaux et applicables universellement, compte tenu des réalités, des capacités et des niveaux de développement des différents pays et dans le respect des priorités et politiques nationales. Si des cibles idéales sont définies à l'échelle mondiale, c'est à chaque État qu'il revient de fixer ses propres cibles au niveau national pour répondre aux ambitions mondiales tout en tenant compte de ses spécificités. Il appartient aussi à chaque État de décider de la manière dont ces aspirations et cibles devront être prises en compte par les mécanismes nationaux de planification et dans les politiques et stratégies nationales...* ».

le Niger, diverses approches de gestion des ressources naturelles et de développement économique local ont été utilisées depuis le temps colonial. Cependant, la multiplicité de ces approches de développement jusqu' alors mises en œuvre, ont induit plutôt une superposition qu'un processus cumulatif des acquis des stratégies d'interventions dans cet espace de développement. La preuve, c'est le constat d'une dégradation avancée des ressources naturelles et le taux élevé de pauvreté dans cette localité; malgré les interventions régulières des agents des programmes et projets. Or, depuis nombre d'années, les conventions de financement des actions de gestion des ressources naturelles ont été toujours signées et mises en œuvre au Bénin, le territoire de Karimama a été, entre autres, bénéficiaires des actions du Programme d'appui au développement des communes de l'Alibori (PADC), du Programme Intercommunal pour la Conservation et la Gestion des Espaces Naturels (PIC-GEN) et de l'initiative local de l'adaptation aux changements climatiques – LoCAL (Local Climate Adaptive Living Facility) ont été mis en œuvre pour impulser le développement durable. L'objectif général de ces projets a été de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations par la promotion de l'économie locale et la gestion "rationnelle" des ressources naturelles. Les approches utilisées dans le cadre de ces projets et programmes se résument à l'approche communautaire, l'approche de cogestion et l'approche territoriale de développement. Pour mieux comprendre la dynamique de gestion de ces projets et programmes de développement durable nous avons utilisé la méthode interactionniste pour l'analyse des approches du PADC, du PIC GEN et LoCAL exécutés sur le territoire de Karimama comme dans d'autres territoires du département de l'Alibori et du Bénin.

L'analyse des approches de gestion de ces programmes et projets de développement, permet de relever que les « comités de gestion », les « associations villageoises de gestion » et les « unions communales de producteurs » présents dans les villages riverains au Parc National W et des aires protégées sont des instances créées pour le développement, entre autres, du territoire de Karimama.

Malgré la présence de ces instances sur les territoires riverains aux aires protégés, il importe de reconnaître que les actions de développement

durable du territoire de Karimama telles que gérées à travers divers projets financés par les gouvernements successifs et les partenaires techniques et financiers n'ont pas encore réussi à sortir ces territoires de leurs difficultés de conservation des ressources naturelles, de développement socioéconomique et de bonne gouvernance. Il se pose alors, sans aucun doute, un problème de gestion concertée des ressources naturelles de ce territoire. C'est pour mieux cerner ce problème que nous avons accordé un intérêt particulier à la multiplicité des approches, normes, acteurs et des pratiques de développement de ce milieu qui a connu une dynamique de gestion de ces ressources à travers des époques.

II. Approche méthodologique de recherche

Dans le cadre de cette recherche, nous avons utilisé l'approche socio-anthropologique. Elle a consisté à appréhender les problèmes de développement durable au niveau le plus fin pour pouvoir en observer les enchevêtrements et la complexité. A travers cette approche, nous avons cherché à cerner toutes les dimensions et toutes les formes de l'impasse écologique, en partant de ses expressions singulières et de l'observation de l'ampleur des problèmes environnementaux du territoire de Karimama, pour analyser les interactions des acteurs de développement dudit territoire et leurs relations avec leur environnement social et culturel. Ce faisant, nous avons collecté des données relatives aux interactions entre acteurs du développement de Karimama et les relations qu'entretiennent ces acteurs avec leur environnement. Le traitement et l'analyse de ces données nous ont facilité la compréhension des inadéquations des approches et actions de développement durable. Cette approche de recherche nous a permis de cerner les facteurs sociaux, culturels et économiques qui influencent les comportements et les attitudes des acteurs individuels, institutionnels et des communautés en matière de mise en œuvre des objectifs de développement durable. Elle nous a aussi aidé à identifier les obstacles à la mise en œuvre de politiques de développement durable et à entrevoir l'approche de développement de l'économie locale comme une solutions adaptée au contexte du territoire de Karimama

III. Analyse des résultats

Les actions d'adaptation aux effets des changements climatiques constituent un enjeu majeur pour protéger les populations et les territoires du département de l'Alibori au nord du Bénin. Dans l'analyse des stratégies d'adaptation aux effets des changements climatiques dans ce département, il s'est avéré nécessaire de s'intéresser au cas du territoire de Karimama; parce les répercussions des changements climatiques étant variables en fonction de l'endroit où l'on vit, ce territoire est fortement marqué par des inondations, des sécheresses, des températures diurnes plus élevées ou plus basses, ou encore l'élévation du niveau d'eau du fleuve Niger qui le traverse.

Face à cette situation, les habitants de cette localité prennent individuellement des mesures simples pour s'adapter à ces changements. Entre autres mesures, il y a l'adaptation des cultures aux changements climatiques, la plantation ou la préservation des arbres autour des habitations afin de maintenir une température plus fraîche à l'intérieur et l'adoption des pratiques culturales et de pisciculture en vue préserver les produits agricoles et halieutiques de l'inondation et de la sécheresse. Mais les actions qui sont porteuses de plus de résultats sont celles menées par les autorités locales, les services déconcentrés de l'Etat et les partenaires techniques et financiers qui ont les capacités et les moyens de réfléchir aux risques climatiques éventuels et s'organiser en conséquence. C'est dans cette optique que l'administration locale, l'Etat et des partenaires techniques comme le Fonds d'Équipement des Nations Unies (FENU) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ont apporté des financements à travers le Programme intégré d'adaptation aux changements climatiques par le développement de l'agriculture, du transport fluvial et du tourisme, dans la vallée du Niger au Bénin (PIACC-DAT) initié en 2014 et du financement de Local Climate Adaptive Living Facility (LoCAL) prenant en compte la localité à partir de 2016 pour la relance, à court terme, des activités économiques des ménages éprouvés par ces catastrophes en vue de renforcer leurs capacités de résilience. Le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, à travers le Secteur Communal pour le Développement Agricole (SCDA) de Karimama et l'administration

communale ont été fortement associés au dispositif de mise en œuvre de ce projet et programme pour plus d'efficacité et d'efficience et l'atteinte des résultats escomptés. Des activités de production de riz, de maraîchage et de piscicultures. Mais la mise en œuvre de ces mesures résilientes n'a pas donné des résultats escomptés.

Les ressources mises à disposition pour soutenir les activités agricoles, du transport fluvial et du tourisme ont certes permis d'entreprendre la culture du riz et de réaliser des infrastructures d'embarcadères, il importe de reconnaître que les solutions d'adaptions aux problèmes de changements climatiques ne s'obtiennent pas encore. Il en est de même du projet LoCAL dont les prévisions financières au titre de 2018 étant limitées, la mairie a dû opérer un choix pour le financement des pratiques d'adaptation au titre du second cycle de financement du LoCAL dans la commune. Le Conseil Communal a décidé l'interdiction aux populations de mener des activités de pêche dans les mares de la commune. Cette interdiction couvre les mois de Janvier à Mars. Au cours de cette période, la mairie fait placer des filets d'encadrement pour permettre aux poissons de se multiplier, de croître davantage et d'éviter qu'ils s'échappent vers le fleuve Niger car la plupart des mares débouchent vers celui-ci. Tout au long de la période, ces mares sont surveillées par les membres du Comité Communal de la Pêche en collaboration avec les techniciens du CARDER et les chefs traditionnels communément appelés *Mairoua* en langue locale. Ainsi, la commune planifie de commun accord, avec le Responsable du Développement Rural (RDR) et le Président du Comité Communal de la Pêche les dates probables de pêche pour chaque mare. Ces jours sont des moments où toutes les familles de pêche tant du Bénin que du Niger se retrouvent pour festoyer et pêcher les gros poissons. Il faut signaler que l'accès d'un pêcheur à cette activité est conditionné par l'achat d'un ticket délivré par la mairie dont le coût varie selon l'engin de pêche. Ces prix fixés par la mairie sont les suivants: Gros filet: 10 000 F CFA, moyen filet : 3 000 F CFA et petit filet: 1 500 F CFA.

Par ailleurs, pour accompagner la commune dans ses actions de développement économique local, l'Association pour la Promotion de l'Intercommunalité dans le Département de l'Alibori (APIDA), appuyée par le Ministère en charge de la décentralisation, a initié des actions

participatives de développement dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Appui au Développement Local et Communal dans le Département de l'Alibori (PDL-ADECOM) et du Programme d'Appui au développement des communes (PADC) du département de l'Alibori dont celle Karimama. Lors de l'exécution de ces programmes, l'association a adopté des démarches qui se veulent territoriale en vue d'impulser, dans ces Collectivités territoriales décentralisées de l'Alibori, le développement local durable. Dans l'expérimentation cette approche, elle a mis le territoire au centre de toute action de gouvernance locale. En effet le territoire est considéré ici comme un espace géographique sur lequel s'exercent des compétences légitimement ou généralement reconnues à des autorités et d'autres acteurs soit par la loi soit par un mandat. Cet espace, suivant la disposition de l'article 21 de la loi N° 97-028 du 15 janvier 1999 portant organisation de l'administration territoriale en République du Bénin, constitue une entité jouissant d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière où s'exercent un pouvoir politique, un mandat successoral et électif. Il s'agit du territoire communal qui est devenu un champ d'interactions des acteurs qui, d'une part, exploitent des ressources naturelles pour vivre et satisfaire leurs besoins fondamentaux ; et d'autre part, d'autres acteurs qui agissent pour une gestion rationnelle et durable de ces ressources afin de satisfaire les besoins des générations actuelles sans compromettre la satisfaction des besoins des générations futures. Dans un tel contexte, des approches de gestion des ressources naturelles et de conduite des actions de développement ont varié dans le temps et en fonction des projets ou programmes. Dans le cas des expériences de l'APIDA, deux approches se complétant ont été utilisées, à savoir l'approche territoriale du développement et, par la suite, l'approche de promotion de l'économie locale et de l'équité sociale. Ces approches qui en réalité ne font qu'une seule approche se fondent sur des principes forts et apparaissent aujourd'hui comme un instrument pouvant réellement impulser le développement durable dans les collectivités territoriales, notamment celle de Karimama. Cette approche qui est une démarche fédérative de mobilisation des acteurs de cet espace géographique qu'est le Parc National W et ses terroirs riverains autour des projets d'ensemble économique, social et culturel afin de créer une dynamique durable sur

cet espace, elle est un processus de valorisation des ressources naturelles, des savoir et savoir-faire locaux dans le cadre de la réalisation des projets de société qui se veulent concertés. Au regard des actions menées dans le cadre du PDL-ADECOM et du PADT, la démarche est participative, solidaire et équitable, globale, pédagogique et progressive, et cohérente avec le cadre institutionnel national de développement. En effet, les actions de développement des territoires sont élaborées avec l'implication des populations qui expriment leurs aspirations et se concertent au cours des réunions villageoises, inter-villageoises (arrondissement), territoriales (commune) et interterritoriales (association intercommunale) pour dégager leurs priorités en matière de développement. Après la priorisation des actions à mettre en œuvre, elles réparties de manière équilibrée entre les chefs-lieux des communes et les zones rurales. Une action jugée prioritaire par l'ensemble des populations est financée par les ressources de tout un territoire à travers le budget d'une commune alimenté par les ressources transférées et les fonds propres. Dans la mise en œuvre de ces actions, les mêmes droits et opportunités sont donnés aux groupes sociaux ou aux communautés villageoises quels que soient leur ethnie, leur sexe, leur âge, leur religion et leur position sociale. Les responsables du service intercommunal d'appui-conseil et les agents des projets et programmes veillent à l'équité dans la conduite des actions de développement en vue de garantir la cohésion sociale des territoires en tenant compte des diversités existantes. Ces actions tiennent compte de tous les secteurs d'activités du territoire : environnement, agriculture, élevage, artisanat, eau, assainissement, pistes, marchés, santé, éducation, culture... Elles sont exécutées suivant une démarche pédagogique et progressive à travers le respect du principe de subsidiarité. En identifiant et en planifiant les actions de développement durable, les territoires s'appuient sur des structures représentatives de concertation et de négociation, allant du village, jusqu'au département. Ces territoires se réfèrent aux dispositions législatives en la matière. Au nombre de ces dispositions, il y a l'article 84 de la loi 97-029 du 15 janvier 1999 conférant à la commune des compétences pour définir sa politique de développement local en harmonie avec les orientations nationales, en vue d'assurer les meilleures conditions de vie aux populations, elle permet aux entités territoriales de

déterminer, dans le respect de la politique nationale de développement durable, les acteurs de la gestion de ses ressources naturelles et les responsabilités à assumer par eux. S'appuyant sur cette disposition de la loi, les responsables des projets et programmes de développement organisent les acteurs locaux en associations comme les AVIGREF².

Face aux résultats mitigés de cette approche territoriale de développement qu'elle a expérimentée dans les six (06) communes du département de l'Alibori durant sept ans, l'APIDA a monté et a commencé la mise en œuvre du Programme Intercommunal pour la Conservation et la Gestion des Espaces Naturels (PICGEN) dans une perspective de développement durable de ces communes.

Pour atteindre les objectifs prévus dans le cadre du PICGEN financé sur le 10^{ème} Fonds Européens de Développement et appuyé techniquement par le Centre International de développement de Recherche (CIDR), il est prévu de renforcer durablement les écosystèmes des aires protégées de l'Alibori avec optimisation des bénéfices pour les populations riveraines. De façon spécifique, le programme va contribuer à la conservation du Parc National W par l'expérimentation d'une nouvelle approche de développement économique et de gouvernance territoriale conduite par les communes de l'Alibori. Dans cette entreprise, les communes, en concertation avec les acteurs locaux, ont piloté activement sur leurs territoires la mise en œuvre de la stratégie intercommunale de conservation des aires protégées et du Parc W. Mais pour atteindre cet objectif, les actions pilotes de croissance économique qui ont été menées et peuvent contribuer à réduire les pressions sur les écosystèmes du Parc W sont confrontés la résistance de certains acteurs (agriculteurs et éleveurs) et à l'indifférence d'autres (autorités communales élues et autorités coutumières). Malgré la stratégie de responsabilisation et de concertation multi-acteurs que le Service Intercommunal d'Appui-Conseil (SIAC) de l'APIDA a adopté dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, la synergie des interventions autour du parc du W et de ses

² Les AVIGREF sont Associations Villageoises de Gestion des Réserves de Faune mises en place dans les villages riveraines au Parc National W. Elles ont pour objectifs de participer à la gestion durable des ressources Parc W et de contribuer à la réduire la pression des populations sur la réserve par la mise en œuvre des activités génératrices de revenus.

zones riveraines (en partant du village à l'intercommunalité) est difficile à obtenir. Même en recensant, en valorisant les savoirs et savoir-faire locaux et en promouvant le genre, l'équipe du projet rencontre des difficultés dans la concrétisation des objectifs de développement qui leurs sont assignés.

Certes, dans le cadre de ce projet, des séances de diagnostic participatif ont été organisées dans les villages riverains des aires protégées de l'Alibori en vue les aspirations profondes des populations villages, mais la prise en compte de ces aspirations du territoire de Karimama ne rime pas bien avec les objectifs dudit projet. C'est ce qui explique les comportements, attitudes et pratiques de ces agriculteurs et éleveurs qui se refusent de respecter les panneaux de sensibilisation qui sont implantés aux alentours du Parc W. En conséquence, les bonnes pratiques que l'équipe du projet cherche à leur transmettre ont été vaines. Même en identifiant des leaders paysans (femmes et hommes) pour un atelier de sensibilisation aux enjeux de la gestion des enjeux des aires protégées et de leur spécialisation dans les territoires riverains du Parc National W, les communautés villageoises n'ont pas manifesté leur adhésion aux objectifs du projet. Pour satisfaire les besoins de subsistance (alimentation et santé) ou pour se procurer de revenus additionnels et d'emploi, les populations locales exploitent les Produits Forestiers Lieux (PFL) ou des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) sans se conformer aux dispositions réglementaires en la matière.

Face à cette situation, l'unité de gestion du projet a jugé nécessaire de faire jouer un rôle principal aux collectivités décentralisées en vue de faciliter leur développement économique. Elle a travaillé à inciter les autorités des collectivités territoriales riveraines au Parc National W à avoir un fort engagement politique afin de développer, avec l'appui du projet, une stratégie efficace de mobilisation des acteurs de développement de leurs localités. Sur la base des plans communaux de conservation et de gestion durable de la biodiversité des actions ont été menées sans résultats consistants. Même en mettant en place un cadre de concertation permanent et fonctionnel entre acteurs privés (opérateurs économiques, associations et comités locaux) et publics (notamment les services déconcentrés de l'État et les collectivités) pour

conduire le processus de développement économique local (DEL), les objectifs de développement durable se concrétisent difficilement.

Toutefois, le territoire de Karimama, comme tous les autres territoires communaux du Bénin, connaissent après plus d'un siècle de colonisation française et d'indépendance nationale (1897- 1960), une timide croissance de leur économie basée essentiellement sur une agriculture traditionnelle dominée par la monoculture cotonnière de rente et un système de production végétale et animale extensive dépendant exclusivement de l'environnement qui se dégrade de plus en plus. Une telle situation a créé un vrai défi de développement viable s'opposant au cycle courant d'appauvrissement des sols dans lequel la collectivité territoriale de Karimama n'arrive pas à mener des activités prometteuses de croissance pour la réduction de la pauvreté et d'inversion du processus de désertification.

Les actions d'appui aux populations de Karimama victimes des sécheresses, des chaleurs excessives, des vents violents, des pluies tardives et des inondations se révèlent plus porteuses d'espoirs que de solutions aux catastrophes auxquelles elles sont confrontées. En effet, selon les autorités locales, la sécheresse et de chaleurs deviennent de plus en plus régulières. À ce phénomène de sécheresses et les chaleurs qui les accompagnent, il y a des pluies tardives qui s'en suivent et qui deviennent indésirables; parce qu'elles engendrent des inondations. Selon les responsables du Secteur Communal de Développement Agricole, les activités de productions végétale et animale de la localité, dépendant du climat, sont fortement influencées par les changements climatiques. Leur assertion s'illustre par les sécheresses et les inondations que vivent les populations de Karimama; et qui ne sont rien d'autres les conséquences des changements climatiques. Ces sécheresses et inondations engendrent des pertes en produits agricoles et d'élevage. Elles nuisent à la sécurité alimentaire des populations et contribuent à des pertes d'habitats et de vies humaines.

Pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations de Karimama, comme celles d'autres communes du département de l'Alibori, des actions de résilience aux changements climatiques et à l'insécurité

alimentaire ont été initié et mises en œuvre. Mais, face aux problèmes environnementaux que connaît le territoire de Karimama, ces actions du mal à prendre. En effet, ce territoire en proie à des sécheresses, occasionnant des poches de désertification, et les inondations cycliques engendrant des dégâts humains, matériels, et des cultures, est en train de sombrer sous les effets du changement climatique. Cette situation contraint les agriculteurs et les éleveurs à exploiter les mêmes terres pendant des années en utilisant les engrais chimiques qui, selon les spécialistes est source d'oxyde d'azote (un des gaz à effet de serre les plus puissants), entraîne l'appauvrissement des sols. Par ailleurs, l'insuffisance des terres cultivables (les 2/3 du territoire communal étant occupé par le Parc National W) oblige les populations à exploiter les terres inondables du fleuve Niger et de ses affluents, les rendant ainsi vulnérables aux risques d'inondations.

Les sécheresses et les inondations sur les activités de productions végétale et animale, en ce sens qu'elles engendrent la destruction du bétail dû à l'absence de fourrages et de mauvaises récoltes avec pour effet la malnutrition. Pire encore, les sécheresses occasionnent le tarissement des plans d'eau et cours d'eau ; ce qui hypothèque les activités de pêche. Même l'aménagement et l'empoissonnement des mares à des fins de pisciculture n'ont pas permis d'atteindre les résultats escomptés. En effet, l'évaluation de l'initiative LoCAL a permis de constater que le projet de réalisation de quatre (04) étangs piscicoles, dont deux (02) à Tin-Tin et deux (02) à Bello-Tounga a eu des impacts aussi bien positifs que négatifs. Ces impacts sont remarquables au plan économique et plan environnemental.

Au le plan économique, l'empoissonnement et l'organisation des activités de pêche a permis à la mairie de mobiliser des ressources non-négligeables; tandis qu'elles privent les pêcheurs de ressources financières pouvant leur de faire face aux besoins de leurs familles. Par ailleurs, au plan environnemental, le reboisement des alentours immédiats des étangs contribue à les protéger.

Face à cette situation mitigée des impacts des actions menées d'amélioration des conditions de vie des populations de la localité, les techniciens du Secteur Communal de Développement Agricole pensent

qu'au regard des expériences déjà faites, la promotion des pratiques agroécologiques, peuvent être une source de résilience aussi bien à l'échelle d'un ménage et de la collectivité de Karimama. Cette pratique agricole qui consiste à réduire l'utilisation des produits chimiques jusqu'à s'en passer, tend vers une agriculture biologique et contribue à améliorer la santé des agriculteurs et des consommateurs. Ces pratiques agroécologiques qui combinent ainsi des réponses d'ordre technique permettant de concilier la productivité, la faible pression sur l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles. Ces pratiques agroécologiques, savoir l'utilisation des engrais organiques (compost, fumier), des bio pesticides, le reboisement, la technique du « zéro pâturage » à travers les champs fourragers qui sont vulgarisées en vue d'inciter les populations à adopter des pratiques résilientes ont connu des résistances. Il en résulte que la problématique de dégradation, d'appauvrissement des terres, d'avancée des poches de désertification et des risques d'inondations demeure toujours.

De l'analyse de cette situation, il ressort que c'est l'inadéquation des approches de gestion des actions de développement durable aux réalités socio-culturelles, économiques, environnementales et les pratiques des communautés locales qui sont des facteurs qui expliquent les interactions non profitables aux populations de Karimama. Pour parvenir aux résultats escomptés, il importe de travailler à assurer l'adéquation.

IV. Discussion

L'inadéquation des stratégies d'adaptation aux effets des changements climatiques aux approches de mise en œuvre des objectifs de développement durable et l'approche territoriale de développement est un sujet de discussion important et complexe dans le contexte actuel de développement durable. Cependant, il importe de garder à l'esprit que les changements climatiques ont des impacts sur les milieux naturels, les ressources, la santé et les activités humaines. Les répercussions sont variables en fonction de l'endroit où l'on vit. Il s'agit d'inondations, de sécheresses, de températures ambiantes souvent plus élevées ou plus basses ou le débordement de l'eau du fleuve Niger de son lit. Les

stratégies d'adaptation doivent être profilées très finement en fonction du système écologique et social du territoire de Karimama. Certes, les acteurs locaux, l'Etat et les partenaires techniques et financiers prennent quelques mesures pour l'adaptation aux effets de ces changements ; mais il faut commencer à réfléchir aux risques climatiques éventuels, comme les fortes chaleurs qui empêchent, à des moments donnés, les populations locales de se vaquer aux tâches classiques, et à s'organiser en conséquence. Il faut que le gouvernement fasse également en sorte de pouvoir mieux résister aux effets des changements climatiques. Cela nécessite des efforts à grande échelle, dont beaucoup seront orchestrés par l'administration centrale. Pour faciliter l'adaptation aux effets des changements climatiques, il s'avère nécessaire de mettre en place des systèmes permettant d'éviter les inondations dans les habitations. Mieux, la route, les pistes et des ponts devront être construits de manière à faciliter les déplacements en cas de la montée des eaux ou autres catastrophes naturelles.

L'Etat et les partenaires techniques et financiers comme le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ont un rôle clé à jouer dans le soutien des pays et leurs administrations locales pour passer de la vision à la réalité en matière de développement durable. Le collabore avec le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) au développement d'une stratégie d'appui dénommée "MAPS" (stratégie d'intégration, d'accélération et d'appui aux politiques) en faveur de la mise en œuvre d'un nouveau programme de développement durable. Cette stratégie vise à susciter une prise de conscience auprès de tous les acteurs concernés, à aider les États et les gouvernements à inscrire le programme aux niveaux national et local et à l'intégrer dans leurs plans, stratégies et budgets nationaux et locaux.

En outre, dans la mise en œuvre des plans d'actions, l'approche territoriale du développement est recommandable ; parce qu'elle est une approche qui prend en compte les spécificités territoriales et les besoins locaux, en vue de promouvoir un développement durable et équitable. Cette approche peut accompagner de la promotion de l'économie locale. Cependant, l'approche territoriale de développement est souvent mal

comprise et mal appliquée ; ce qui peut entraîner des incohérences et des conflits avec les objectifs de développement durable.

En somme, l'inadéquation des approches de mise en œuvre des objectifs de développement durable et l'approche territoriale de développement est un sujet complexe qui nécessite une réflexion approfondie et une action concertée pour assurer un développement durable et équitable des territoires.

Conclusion

L'adaptation aux changements climatiques est l'un des défis majeurs que les autorités locales et gouvernementales s'acharnent à relever de nos jours. Dans cette lutte pour l'amélioration des conditions de vie des populations, la croissance économique et la gestion "rationnelle" et durable des ressources naturelles dont il faut tenir compte pour atteindre les résultats escomptés. Le Bénin est concerné par cette problématique de résilience des populations locales aux conséquences des changements climatiques en raison de son caractère mondial, de ses multiples aspects qui se manifestent sur ses territoires et qui l'ont conduit à s'approprier le concept, les différentes perceptions dont elle est objet, et de la multitude des approches que le Bénin utilise pour concrétiser ses objectifs.

Références bibliographiques

A.D.E.M.E, 2012. *Suivre et évaluer l'adaptation au changement climatique dans les territoires. Éléments méthodologiques tirés de l'expérience internationale*. Repris de <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/suivre-et-evaluer-adaptation-changementclimatique-dans-territoires-7407.pdf>, 54 p

CUA/OCDE 2023. *Dynamiques du développement en Afrique 2023 : Investir dans le développement durable*, CUA, Addis Ababa/Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/b0920649-fr>.

DD, 1996, *Manuel de l'auto-évaluation: cahier de la série de planification, de suivi-évaluation et de réalisation*. 46. ISBN: 3, 905398,61,3, 175 p

GTZ, 2007. *Adaptation aux changements climatiques et lutte contre la désertification*. GTZ, Note introductive n° 1. / OSS : Tunis, 2007, 2e édition, 32 p

KATE Sabai, HOUNMENOU G. Castro, CHABI ADJOBBO Marc Aurèle et SINSIN Brice, 2015, *Effets des changements climatiques sur les activités agricoles dans la commune de Banikoara (Nord-Bénin)*. INRAB, DGE et le Laboratoire d'Écologie Appliquée, Université d'Abomey-Calavi, 25 p.

KAMDEM Emmanuel., (2023). « Chapitre 28. *Développement durable en Afrique : exploration des voies de recherche en contexte de crise post-pandémique* », dans : Françoise Chevalier éd., *Recherches sur la Sustainability*. Caen, EMS Editions, « Business Science Institute », 2023, p. 497-512. URL : <https://www.cairn.info/recherches-sur-la-sustainability--9782376878698-page-497.htm>

M.A.E.P, 2014. *Programme d'Aide d'Urgence en faveur des communes de Malanville et Karimama affectées par les inondations*, BAD/MAEP, 2014

M.E.F/M.D.C.A.G., 2023. *Rapport sur le Développement Durable pour le Bénin*, UN Sustainable Development Solutions Network, Juillet 2023, 108 P

M.C.V.D.D, 2018, *Rapport d'évaluation ex-ante de l'intervention du FNEC dans les communes de Banikoara, Karimama et Toucountouna bénéficiaires de LoCAL dans les départements de l'Alibori et de l'Atacora*, FNEC, MCVDD, 2018, 41 p

M.C.V.D.D, 2020. *Politique nationale de gestion des changements climatiques (PNGCC 2021-2030)*, Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable, Cotonou, 45 p

UA/CEA//BAD/PNUD, (2022). *Rapport sur le Développement Durable en Afrique*, novembre 2022, 152 p

VIVIEN Franck-Dominique. (2005), *Le développement soutenable*, Collection Repères, Paris : La Découverte, 122p.

VNG, 2014, *Développement Economique Local : Les communes s'engagent pour l'agriculture et la sécurité alimentaire*, 2014 Local Government Capacity Programme.

NOTE A L'INTENTION DES CONTRIBUTEURS

DEZAN est la revue scientifique du Département de Sociologie-Anthropologie de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines de l'Université d'Abomey-Calavi au Bénin. De sa dénomination «dézán» signifiant «rameau» en langue béninoise «fɔngbé», elle est représentative de la symbolique du changement social en culture africaine. De ce fait, la **Revue DEZAN** se donne pour vocation première de contribuer à une configuration décloisonnée des sciences de l'homme et de la société, pour une synergie transversale et holistique génératrice d'une interdisciplinarité plus fertile à un développement convergent où l'endogène et l'exogène sont en parfaite cohésion. Elle paraît au rythme de deux numéros par an. Les articles y sont rédigés en français, anglais, allemand, ou en langues nationales africaines.

Le comité de lecture est habilité à accepter pour publication ou non les articles soumis. Chaque article est résumé en une page au plus assorti de cinq mots clés du travail. Le manuscrit de 20 pages au plus est soumis en exemplaire original, recto seulement, saisi à l'intérieur d'un cadre de frappe 21 x 29,7; police Times New Roman, point 12, interligne 1,5. Il est accompagné d'un CD-RW ou d'une clé USB comprenant les données. Chaque auteur est appelé à donner son adresse électronique et son institution d'attache. Les cartes et les croquis sont scannés et notés de façon consécutive.

L'usage de l'Alphabet Phonétique International pour transcrire les termes en langues nationales est vivement conseillé. Les références bibliographiques dans le texte sont faites selon l'approche Van Couver ou Harvard dans une parfaite harmonie selon le choix de l'auteur. Chaque auteur apporte une participation de **50.000F**.



ISSN 1840-717-X DU 4ème trimestre
Dépôt Légal N°6378 du 4ème trimestre

Impression : Centre des Publications Universitaires
(Université d'Abomey-Calavi) Tél. : (00229) 95 91 57 61
République du Bénin